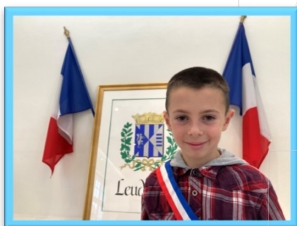




Saona



Maël



Lincée



Aidan



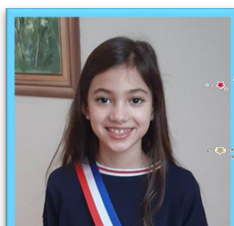
Ellama



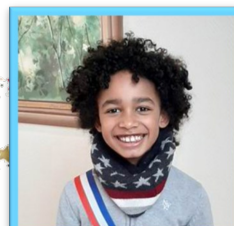
Chères Leudevilloises, chers Leudevillois
Nous vous souhaitons une très belle année 2022
En espérant retrouver vos visages pleins de sourires
Et pouvoir rendre visite à nos grands-parents
sans crainte
Partager de nouveau beaucoup d'amour
avec nos familles et nos amis.
Prenez soin de vous et vos proches
Bonne santé et bonne année 2022.

Les élus

du Conseil Municipal des Enfants



Lisa



Hayden



Lilou



Chères Leudevilloises, chers Leudevillois,

La crise sanitaire perturbe fortement notre société depuis 2 ans. En 2020, nous avons mesuré notre vulnérabilité face à une pandémie mondiale, car nos vies tant professionnelle, que personnelle et sociale en ont été largement troublées, mais nous avons également découvert que nous pouvions et devons vivre autrement.

Depuis 2021, la vaccination nous permet de nous protéger face aux formes graves de la Covid-19. Néanmoins, l'apparition cyclique de nouveaux variants continue de nous fragiliser et c'est avec une bonne faculté d'adaptation que nous nous sommes habitués à faire face à ces mutations.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie, la traditionnelle cérémonie des vœux que nous aurions eu plaisir à organiser début janvier n'a pas pu avoir lieu et croyez bien que je le regrette vivement.

Je tiens à exprimer ma plus profonde reconnaissance à l'ensemble des professionnels de santé, à tous les acteurs de la solidarité, ainsi qu'à tout le personnel municipal qui, depuis le début de cette crise sanitaire, ont su se montrer à la hauteur en mettant en œuvre la continuité d'un service public de qualité.

Largement chahutés dans l'application des différentes règles, les enfants des écoles ont été et sont remarquables de discipline pour respecter toutes ces mesures parfois difficiles à comprendre. L'Accueil de Loisirs fait preuve quotidiennement de souplesse en accompagnant au mieux les écoles pour encadrer les enfants lors d'absences malheureusement imprévues d'enseignants. Evidemment, les associations ont également souffert de ces multiples directives mais nous avons pu constater que les bénévoles responsables ont concentré tous leurs efforts pour offrir un maximum d'activités dans des conditions parfois très contraignantes. Dans cet esprit là, la municipalité a tenu à maintenir les subventions prévues.

Les manifestations municipales ont été très restreintes, cependant nous avons pu organiser la fête de l'été, le forum des associations, le marché de Noël et nous ne pouvons que nous réjouir du vif succès de celles-ci grâce à la participation de nombreux Leudevillois.

Au chapitre des réalisations, vous avez pu vous rendre compte à la lecture des flashs-infos durant l'année 2021, que certaines avaient pu être menées à bien, notamment la rénovation de la porte de l'église, la réfection de la voirie du carrefour de la rue de la Croix Boissée / Chemin du Piège, la restructuration du stationnement de la Cour Commune, la mise en place de personnages « Kid Zone » aux abords de l'école élémentaire (demande formulée par le Conseil Municipal Enfants) et l'achèvement de l'installation de la fibre optique.

Nous avons perpétué **notre lien social** en conservant la distribution de cartes cadeaux aux bacheliers reçus avec mention, des colis aux seniors, des œufs de Pâques à tous les enfants dans les écoles, la remise de dictionnaires aux élèves de CE 1, de la calculatrice aux élèves de CM 2 intégrant le collège, d'un livre aux élèves de grande section maternelle pour leur passage en CP.

Pour 2022, le **projet de construction d'un gymnase** est toujours à l'étude, celle-ci ayant pris du retard en raison du contexte sanitaire. Cependant, la parcelle jouxtant le terrain de football, actuellement agricole mais classifiée en réserve foncière communale au PLU pour la réalisation d'équipements publics, a été acquise en fin d'année dernière.

Le devenir de la **ferme de Bressonvilliers** n'est toujours pas statué en raison d'opposition de projets entre la commune de Leudeville et la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Prioritaire pour l'acquisition du foncier, la commune défend un projet agroécologique basé sur le bio avec plusieurs agriculteurs exerçant dans les domaines du maraîchage et de l'élevage extensif bovin et caprin. Ce projet sociétal, social, environnemental et économiquement viable, ouvert au public, pourra se développer grâce à de nouvelles techniques innovantes de production et fera une large place aux circuits courts pour la commercialisation. Par ailleurs, les fréquentes et longues occupations illicites de cette ferme par les gens du voyage, peu scrupuleux envers les installations, compliquent également l'issue de cette cession du foncier.

Le projet de développement économique sur le site des Casernes, piloté par la communauté de communes, n'a pas encore abouti en raison de la recherche d'un porteur de projet.

Enfin, je vous confirme que pour la 8^{ème} année consécutive, nous n'augmenterons pas la fiscalité locale. En revanche, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales décidée par le gouvernement (+3,4%) impactera votre taxe foncière de 2022.

2022 sera une **année électorale** d'importance ; je vous invite à participer nombreux aux 2 scrutins présidentiel et législatif du printemps prochain pour contribuer au bon fonctionnement de la démocratie.

Il nous reste à espérer une issue heureuse la plus rapide possible pour retrouver une vie normale sans consignes ni protocoles sanitaires complexes à appliquer.

Je m'associe à l'ensemble du Conseil Municipal et du Conseil Municipal Enfants pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite ainsi qu'à ceux qui vous sont chers mais surtout nos vœux de santé. Excellente année à tous.

Jean-Pierre Lecomte

ENVIRONNEMENT

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les **appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de cheminée par un professionnel qualifié
- Veillez toute l'année à la bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc...
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus : iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone

Cheminées et poêles à bois

Recommandations à suivre pour éviter les risques d'incendie et limiter les vapeurs toxiques dans votre maison et pour votre voisinage

- ⇒ Utilisez de préférence **un bois sec (moins de 10% d'humidité)** : dès 20% d'humidité, les émissions de particules peuvent être facilement multipliées par 30
- ⇒ **Les résineux et bois vert** sont à proscrire en raison de leur pouvoir d'encrasser les conduits
- ⇒ Utilisez plutôt **des bûches de petites dimensions**
- ⇒ Utilisez des briquettes d'allumage à haut pouvoir calorifique : **aucun allume-feux non dédié (jamais de produit accélérant comme le kérosène, l'essence ou un liquide de démarrage de grill)** il est déconseillé d'allumer son feu avec du papier en raison de la teneur souvent en encre et aussi des particules qui se déposent sur les parois lors de la combustion
- ⇒ **Ne brûlez pas** : les ordures et les déchets de tout type, le caoutchouc, le plastique, le bois peint ou traité, le contreplaqué ou panneaux de particules, le papier couleur, le papier brillant, la peinture ou solvant, l'huile, le charbon ou charbon de bois, les peluches de lessive, le bois flotté, le carton surtout avec logos.



Enfin, rappelons qu'il est impératif pour des raisons de sécurité et d'assurance, de faire ramoner au minimum une fois par an les poêles et cheminées.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consulter le site de l'ADEME : <https://www.ademe.fr>

RETOUR EN IMAGES



Le **11 novembre 2021**, nous avons commémoré le **103^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918** et avons rendu hommage à tous les soldats morts pour la France. Tous ces hommes et ces femmes engagés dans des conflits sur différents théâtres d'opérations ont combattu et y ont perdu la vie pour que notre pays demeure libre.

Le général Chauvancy (président de l'Union Nationale des Combattants section Cheptainville, Guibeville, Leudeville et Marolles), le sénateur J.R. Hugonet, la gendarmerie de Marolles et les pompiers ont tenu à être présents à cette cérémonie du souvenir. Nous les en remercions chaleureusement.

Les jeunes du **Conseil Municipal Enfants** ont, tous sans exception, participé à ce moment avec sérieux et implication. Il nous appartient à toutes et tous de continuer à honorer ceux qui donnent leur vie pour la France et à entretenir leur mémoire.



Soirée Beaujolais : Message du Comité des Fêtes

« Depuis un an et demi nous espérons pouvoir organiser un dîner dansant. Nous avons donc profité de la réduction des contraintes sanitaires pour proposer notre **soirée beaujolaise** avec une grosse inconnue : la participation. Ce fut un grand succès car 102 personnes nous ont rejoints pour une soirée de joie et de détente dont tout le monde avait besoin. Tous les participants ont beaucoup apprécié l'animation de l'**orchestre "SANS SUCRE AJOUTÉ"** que nous connaissons après tant de mois

depuis de nombreuses années et qui a fait une prestation exceptionnelle, ce qui était, également pour ce groupe, une reprise après tant de mois d'inactivité. Le Comité des Fêtes espère que la situation va encore s'améliorer et que nous pourrions bientôt reprendre toutes nos activités. Bonne année à tous »



Colis de Noël aux Séniors

Samedi 11 décembre, nous avons distribué **les colis de Noël** aux Leudeillois **de plus de 70 ans**, soit 49 colis individuels et 29 couples. Malheureusement, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de le faire autour d'un moment convivial, le Conseil Municipal Enfants se faisait une joie d'y participer.

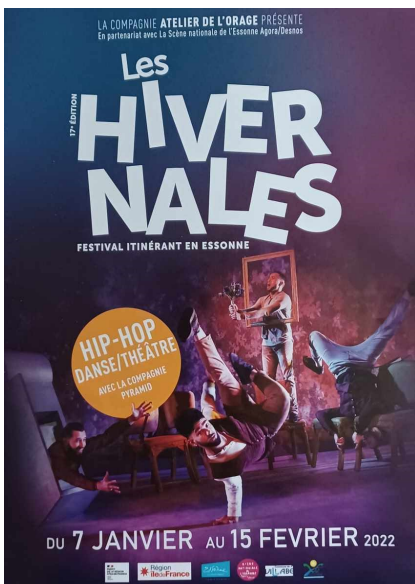
Nous donnons rendez-vous aux bénéficiaires en décembre 2022 dans un climat plus serein. Nous remercions Odile David et Marcel Lemoult, bénévoles du C.C.A.S. pour leur aide durant cette matinée. La municipalité a par ailleurs été contrainte d'annuler le repas des séniors programmé pour le 22 janvier ; la sagesse l'a emporté.

Les Hivernales

Samedi 15 janvier, la compagnie **PYRAMID** était en tournée dans notre village avec son spectacle « **SOUS LE POIDS DES PLUMES** ».

Dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur, près d'une centaine de personnes sont venues assister à la salle des loisirs à cette représentation de haute voltige, mêlant danse hip-hop, jeu burlesque et manipulation d'objet, interprétée par quatre danseurs. Ce spectacle de grande qualité a soulevé l'enthousiasme de tous les spectateurs, petits et grands.

La compagnie est en tournée itinérante dans le département jusqu'au 15 février prochain. Vous pouvez retrouver le calendrier des manifestations sur le site : www.atelierdelorage.com



Marché de Noël 2021

Notre très attendu marché de Noël 2021 s'est déroulé **les 4 et 5 décembre** dernier, encadré par les mesures sanitaires en vigueur.

Ce week-end toujours aussi convivial et chaleureux a permis à **nos 27 exposants** de pouvoir offrir aux nombreux visiteurs des stands bien achalandés donnant la possibilité à chacune et chacun de trouver le petit cadeau qui fera plaisir pour les fêtes de fin d'année.

Une restauration sur place (salle des Jonquilles) et à emporter a été proposée avec menus savoyards et créoles. Trois food-trucks ont œuvré afin de préparer une cuisine goûteuse et revigorante ainsi que de nombreuses friandises appréciées de tous.

Le Père Noël s'est invité pour le bonheur des petits et également des grands : distribution de papillotes, photos, réception des lettres des enfants.

Le public a pu visiter notre 6^{ème} marché dans un décor et une ambiance de Noël préparés durant une semaine. La commune a tenu durant ces 2 jours à recevoir visiteurs et exposants dans un esprit de gaieté, de paix et d'amitié.

Le Comité des Fêtes, fidèle à cette manifestation, nous a préparé entre autres un excellent vin chaud qui a pu être dégusté dans l'espace « salon de thé ».

L'association PEP'S du Tilleul, accompagnée par les enfants, a proposé une farandole de gâteaux « maison » plus appétissants les uns que les autres. La recette engendrée par cette vente leur permettra d'aider à financer le voyage scolaire prévu en mai prochain pour les CM1 et CM2 en visite aux châteaux de la Loire et au Puy du Fou.

Nous leur souhaitons un agréable périple !

Que soient infiniment remerciés le personnel communal (Services Techniques, secrétariat), les élus et les bénévoles mobilisés pour avoir œuvré à l'organisation et sans qui rien n'aurait été possible.



Sorties culturelles

Visite guidée le 18 novembre 2021 de la **collection permanente du Musée National de Céramique de Sèvres**, où sont exposées plus de 50 000 pièces.

Cette Manufacture fondée sous Louis XV initialement à Vincennes, fut transférée à Sèvres en 1756 à l'initiative de Madame de Pompadour et regroupe désormais des chefs-d'œuvre de toutes les époques et de tous les pays ainsi que des œuvres contemporaines.

On peut y admirer notamment le plus grand vase en porcelaine jamais réalisé à Sèvres, mesurant plus de 3 mètres de hauteur et pesant plus d'une tonne.

9 décembre 2021 : Découverte des coulisses du **Grand Magasin du Printemps** : ce temple de la mode dont la façade est inscrite au titre des Monuments Historiques et qui a connu de nombreuses péripéties.

Des souterrains au toit-jardin et sa vue imprenable sur la capitale, en passant sous sa célèbre coupole Art Déco, cette visite originale entre tradition et modernité a permis de révéler aux participants les secrets liés à l'architecture, à l'histoire et au fonctionnement du magasin Haussmann.



DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

Aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire pour une construction avec une emprise au sol de moins de 5 m² et d'une hauteur inférieure à 12 m.

1) Travaux devant faire l'objet d'une DP

- Modification ou extension du bâti existant : surélévation ou pièce supplémentaire ou véranda (emprise au sol comprise entre 5 et 40 m², la commune étant couverte par un PLU)
- Création ou agrandissement d'ouverture(s) : portes, vélux, fenêtres, châssis de toit...
- Rénovation : fenêtres, portes, volets, stores, toiture, clôtures, portails ...
- Ravalement de façades
- Changement d'affectation de locaux : transformation d'un garage en pièce à vivre
- Constructions nouvelles : abri de jardin, garage, piscine de moins de 100 m², carport, abri bois ...

2) Le dossier de DP comprend le formulaire Cerfa N° 13703*08 ainsi qu'un certain nombre de pièces à joindre en fonction de la nature de votre projet. Il sera réalisé en 2 exemplaires plus 1, si celui-ci se situe en zone « Bâtiments de France ». Dans tous les cas, il vous faudra fournir les documents suivants :

- ⇒ **Plan de situation du terrain** à l'intérieur de la commune.
 - ⇒ **Plan de masse** si vous créez une construction ou si vous modifiez le volume d'une construction existante
 - ⇒ **Plan de coupe du terrain** si vous construisez par exemple une piscine enterrée qui modifie le profil du terrain
 - ⇒ **Plan des façades et des toitures** pour la pose d'une fenêtre de toit ou la création d'une porte par exemple
- Selon la situation de votre projet, vous devrez peut-être déposer **d'autres documents dont la liste est indiquée dans le « bordereau de dépôt des pièces jointes » du formulaire.**

Pensez à indiquer de manière lisible **les dimensions, les coloris et les matériaux utilisés**

Vous devrez également remplir **la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions qui fait partie du formulaire de DP.** C'est à partir de cette déclaration que sera calculée la taxe d'aménagement.

3) Délais d'instruction

Le délai d'instruction est de **1 mois** à partir de la date de dépôt de la DP qui sera affichée pendant la durée de l'instruction. Cependant, dans un délai d'1 mois suivant ce dépôt, l'administration peut vous notifier **un délai supplémentaire de 1 ou 2 mois.** C'est le cas d'un terrain situé dans un secteur protégé (pour Leudeville terrain situé dans le périmètre de 500 m autour du monument de la Croix Boissée).

La mairie peut également vous réclamer des pièces manquantes si votre dossier est incomplet.

Vous aurez **alors 3 mois pour le compléter. Si ce délai est dépassé, votre DP sera rejetée.**

4) Affichage de votre autorisation d'urbanisme

Il est obligatoire dès la notification et doit rester en place pendant toute la durée du chantier et doit être visible de la voie publique.

Pendant 2 mois à partir du premier jour d'affichage, un recours reste possible.

Un extrait de la déclaration est également affiché en mairie dans les 8 jours qui suivent la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

5) Durée de validité de la DP

La DP a une validité de 3 ans. Elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si passé ce délai vous les interrompez pendant plus d'un an.

Si la DP porte sur un changement de destination ou sur une division de terrain, la décision devient caduque si ces opérations n'ont pas lieu dans un délai de 3 ans. Cependant ce délai peut être prolongé 2 fois pour 1 an. Vous devez en faire la demande 12 mois au moins avant l'expiration du délai de validité initial de votre DP (ou avant l'expiration de votre 1^{ère} demande de prolongation). Elle doit être adressée sur papier libre en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée en mairie.

La prolongation est accordée si la mairie ne vous adresse aucune décision dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

N'hésitez pas à vous rapprocher du service « urbanisme » de la mairie pour tout questionnement.

Rénovation énergétique

Si vous avez un projet de rénovation énergétique de votre logement ou de votre local d'entreprise, l'espace conseil **France Renov' du Parc naturel régional du Gâtinais français** peut vous accompagner.

Cet accompagnement, **indépendant et gratuit**, vous permettra :

- D'identifier les postes les plus consommateurs de votre logement ou de votre entreprise.
- D'identifier les solutions techniques les plus appropriées au regard de votre budget.
- D'interpréter vos devis.
- D'identifier les aides financières en fonction de vos revenus et de votre projet.
- De vous indiquer les gestes du quotidien pour économiser l'énergie.

Vous pouvez contacter le conseiller affilié à notre commune.

Mr Baptiste BRUANT au : 01 64 98 11 79 / b.bruant@parc-gatinais-francais.fr

Vous pouvez également prendre RDV en ligne sur le site du Parc.

<https://www.parc-gatinais-francais.fr>

Porte principale de l'église Saint Martin

Après un temps de réalisation plus long que prévu dû à divers aléas, la restauration de la porte est terminée. Réinstallée le 13 décembre, elle a été rénovée avec le souci de conserver au maximum son aspect initial.

Pour rappel : **Coût global : 13 981,20 € TTC**
Subvention CCVE : 5 541,74 €
Don : 2 000 €



Plantation Bois du Clos des Chênes

Le 9 décembre, les **élèves de l'école élémentaire** accompagnés de leurs enseignants ont participé à la **plantation de 4 arbres**.

La commune a l'intention de poursuivre cette opération chaque hiver afin de remplacer un certain nombre d'arbres en particulier les hêtres qui meurent.



Création du blason de la commune

A l'angle du parking du Square Dardelet, **le blason de Leudeville** a vu le jour ; suggestion et création de P. Poitou (prestataire espaces verts pour la commune) et de Franck et Nicolas (Services Techniques Municipaux). Des houx ont été plantés afin de parfaire cette réalisation. Des jonquilles viendront aussi embellir l'ensemble au printemps.

Merci à eux pour cette proposition et pour avoir su la finaliser de la plus belle des manières.





AGE 91 est une association départementale pour la bienveillance et les droits des personnes âgées et des adultes en situation de handicap.

En partenariat avec le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne) et le CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles) sont mises en place

2 permanences juridiques pour toutes questions ou problématiques juridiques liées au handicap :

Permanences téléphoniques

A destination des adultes
en situation de handicap, de leurs proches
et des professionnels
Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis
du mois de 9h à 12h

Tél : 07 62 21 15 76

Un répondeur 24h/24 est à votre disposition pour laisser un message.
Un(e) juriste vous rappellera dès que possible.

Permanences physiques

A destination des adultes
en situation de handicap et de leurs proches
Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis
du mois de 9h à 12h
au Point d'Accès au Droit d'Evry-Courcouronnes

7 clos de la cathédrale
EVRY-COURCOURONNES

Prendre rendez-vous au : 01 60 91 07 88

Association AGE 91 Point d'Accès au Droit padhandicap@age91.org

Informations pratiques

POUR RAPPEL :

La Maison de Services au Public est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives.
(Brochures disponibles en mairie).

Du lundi au jeudi 9h00/12h00 et 14h00/18h00
Le vendredi 9h00/12h00 et 14h00/17h30

Accueil physique et téléphonique en continu les jours et heures d'ouverture de la structure.

MSAP du Val d'Essonne

Parvis des Communautés
91610 Ballancourt-sur-Essonne

Tél : 01 64 93 21 20

msap@ccvalessonne.com

Date à retenir :

Opération "Jobs jeunes" pour les 18/25 ans :
le mercredi 30 mars de 14h à 17h
dans les locaux de la C.C.V.E.

Vous souhaitez consommer local ?

Retrouvez vos commerces et producteurs sur le site :

<https://valessonne.fr/actualites/decouvrez-la-carte-des-producteurs-locaux-en-val-dessonne>



AGENDA

février

17 : Sortie culturelle Atelier-Musée de l'imprimerie à Malesherbes (Loiret)

mars

12 : Repas des Restos du coeur
17 : Sortie culturelle Galerie de l'Evolution Muséum d'Histoire Naturelle (sous réserve)
19 : Cabaret contes
26 et 27 : « Jonquille pour Curie »

avril

09 : Carnaval / Soirée « Jeux Pizzas »
10 : Premier tour des élections présidentielles
21 : Sortie culturelle La Coulée Verte R. Dumont
24 : Deuxième tour des élections présidentielles

mai

08 : Commémoration du 8 mai 1945
14 et 15 : Fête du village et brocante

Ces manifestations sont susceptibles d'être annulées en fonction de l'évolution sanitaire.

Retrouvez toute l'actualité municipale sur www.leudeville.fr

Flash info, édition janvier 2022
Directeur de la publication : Jean-Pierre LECOMTE
Crédits photos : Service Communication

